

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique défend son "éthique républicaine"

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 11 septembre 2015

Faudra-t-il signer le texte du Secrétariat général de l'enseignement catholique sur l'éthique républicaine pour inscrire ses enfants dans une école catholique ? Le document prévoit d'intégrer dans chaque projet d'établissement « un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République » (sic). Une volonté de « partenariat loyal » avec le ministère de l'Éducation nationale qui risque de scandaliser de nombreux parents.

Dans un courrier adressé en juillet aux recteurs, inspecteurs et chefs d'établissement, Najat Vallaud-Belkacem -demande d'« annexer » la [charte de la laïcité](#) au règlement intérieur et de « soumettre l'ensemble de ces documents à la signature des parents afin de s'assurer qu'ils ont bien pris connaissance de leur contenu ».

En principe, l'enseignement catholique échappe à cette obligation, mais le comité national de l'enseignement catholique a adopté en juillet un texte intitulé « Projet éducatif et éthique républicaine » qui procède d'une logique analogue. Ce projet constitue « l'une des contributions importantes de l'enseignement catholique à la mobilisation en faveur des valeurs de la République depuis les attentats de janvier 2015 », explique-t-on au secrétariat général de l'enseignement catholique.

Que dit ce texte ?

*« Le projet d'établissement fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'école prépare chacun à la vie civique et à l'engagement. **Le projet d'établissement comprend notamment un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République.** La liberté, l'égalité et la fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer ses convictions dans la connaissance et le respect de celles d'autrui. La liberté de conscience et la liberté de religion, défendues par l'Église catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité. Cela crée le cadre nécessaire aux échanges et au dialogue indispensables pour fonder un projet de société commun*

Dans un [communiqué](#), l'Enseignement catholique a demandé à ses établissements, en lien avec les autorités de tutelle, d'intégrer son texte dans le projet éducatif que les parents signent au moment des entretiens d'inscription de leurs enfants. « Ce texte, nous dit-on, souligne comment la laïcité peut trouver place dans les orientations éducatives de l'école catholique. »

Pour Claude Berruer, adjoint au secrétaire général, ce texte « insiste sur le fait que nous sommes des partenaires associés et loyaux du ministère de l'Éducation nationale ».

Après le soutien du SGEC et de l'APEL nationale à la réforme Belkacem, qui avait provoqué la stupéfaction et la colère de nombreux parents, il n'est pas sûr que cette collaboration républicaine soit reçue favorablement par les familles hostiles à l'idéologie politique de la laïcité propagée par le ministère. Et que l'enseignement catholique préserve mieux sa liberté et son caractère propre en épousant à ce point les « valeurs de la République ».

Sources : [SCEC](#), *Le Figaro* (9/9/2015), *La Croix* (1/9/2015).

En savoir plus :

[La charte de la laïcité du ministère de l'Education nationale](#)
